

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

REUNION DU LUNDI 4 MAI 2026

PV N° 5

Présents : MM. BEAUQUESNE (Président), MULOT, PARIS, PLANCHAT.

Excusés : MM. PAIREAU, ROBERT.

Absent : M. APOLLARO.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 85 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et pour les 4 dernières journées de championnats.

* ADOPTION DES DERNIER PV

Le procès-verbal n° 4 de la réunion du 24/03/26 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

* EXAMEN DES RECLAMATIONS

- Match 53889474 BOUSSAC (2) / FELLETIN (1) Départemental 2 - Poule B du 12/04/26.

Réserve d'après-match de Felletin : « Je soussigné Franck Legrand licence n° 1119305762 Capitaine de l'équipe de l'US Felletin suspectons des joueurs de l'équipe de Boussac (2) notamment Thibaut Jouanny ainsi que Amadou Diallo d'avoir joué la veille en équipe supérieur sur le match du 12 avril 2026 à 15 heures à Boussac. »

Recevable en la forme (courrier électronique).

Le club de Felletin sera débité de 90 euros (droits de réclamation).

Après lecture des éléments du dossier, la Commission constate que les joueurs cités en référence qui ont participé à la rencontre de l'équipe supérieure la veille sont entrés au cours de la seconde mi-temps (65^{ème} et 72^{ème} minutes).

Etant licenciés de moins de 23 ans, ces joueurs pouvaient participer avec l'équipe B le lendemain (article 151 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football).

De plus, la rencontre n'était pas une des cinq dernières rencontres de cette équipe.

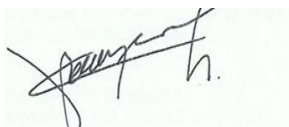
En conséquence, la Commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la Commission de Gestion des Compétitions pour homologation.

* DIVERS

La Commission proposera au Comité de Direction une modification des Règlements Généraux du District.

Le Président :



Gilles BEAUQUESNE.

Le Secrétaire de Séance :



Bernard MULOT.